UN NOUVEL ENVOL POUR L'AÉROPORT DE SAINT-HUBERT?

Stéphane Bergeron

Député de Montarville
et porte-parole du Bloc Québécois
en matière d'affaires étrangères
et de développement international

MESSAGE DE VOTRE DÉPUTÉ

BLOC Québécois

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Je me plais à répéter que toute démocratie n'a de sens que si les citoyennes et les citoyens, qui en sont la raison d'être, s'intéressent de près aux affaires publiques. C'est dans cet esprit que, lors des deux dernières campagnes électorales, j'ai particulièrement insisté sur le fait que la population de notre région ne demanderait sans doute pas mieux que d'appuyer le développement de cette infrastructure stratégique structurante qu'est l'aéroport de Saint-Hubert, pour peu que ce développement s'inscrive dans un esprit de bon voisinage avec les résidentes et résidents des localités environnantes, et qu'on tienne compte de leurs récriminations légitimes au sujet de la pollution sonore découlant des activités aéroportuaires, surtout la nuit.

Dans ce présent courrier de circonscription, je fais un bref survol (sans jeu de mots) de la riche histoire presque centenaire de l'aéroport de Saint-Hubert, des efforts déployés par *DASH-L* (l'administration aéroportuaire) pour tenter de minimiser l'impact de ses activités sur les populations avoisinantes et de son plan de développement, qui fera d'ailleurs l'objet d'une consultation publique, ce printemps, tenue conjointement par la Ville de Longueuil et mon collègue de Longueuil—Saint-Hubert, Denis Trudel (les dates sont encore à déterminer).

Comme je l'ai signifié à quelques reprises, je suis favorable, en principe, à ce projet de développement, qui a fait l'objet, en avril dernier, d'une présentation devant la *Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud*, à condition que l'acceptabilité sociale, qui est l'un des principes fondamentaux autour desquels s'articule le concept de développement durable, soit au cœur dudit projet.

Or, comme le laisse entendre la pétition que j'ai déposée à la Chambre des communes en juin 2020, il reste encore du travail à faire pour que ce projet d'envergure reçoive l'assentiment enthousiaste des populations vivant à proximité de l'aéroport... Considérant que le trafic aérien de l'aéroport de Saint-Hubert circule au-dessus de quartiers résidentiels du territoire de la circonscription fédérale de Montarville, il m'apparaît indispensable de vous mettre dans le coup!

J'espère donc que ce bulletin parlementaire vous apparaîtra éclairant.

Bonne lecture!

Stéphane Bergeron

STÉPHANE BERGERON
Député de Montarville

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION:
1990, rue Léonard-de-Vinci
Bureau 201
Sainte-Julie, Québec
J3E 1Y8

Tél.: 450 922-BLOC (2562)
Téléc.: 450 922-1223
Sans frais: 1 833 615-0376

BUREAU PARLEMENTAIRE:
Chambre des communes
Édifice de la Justice
Bureau 910
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Tél.: 613 996-2416
Téléc.: 613 995-6973

Stephane.Bergeron@parl.gc.ca
Stephane.Bergeron.net
@StephaneBergeronMontarville
@Sbergeron
@Sbergeron.bq

DASH-L PRÉVOIT PRENDRE UN NOUVEL ENVOL...

C'est en avril 2021 que *DASH-L* a dévoilé son ambitieux plan de développement, qui vise notamment à bonifier l'offre de vols commerciaux, de telle sorte d'ajouter des vols dits «à rabais» vers des destinations soleil prisées et les États-Unis.

Selon *DASH-L*, cela pourrait générer la création de plus de 5 000 emplois et des retombées économiques de près d'un milliard de dollars sur la Rive-Sud d'ici 2037, en plus d'éviter aux vacanciers de la région de devoir se rendre à Dorval, Burlington ou Plattsburgh pour prendre leur vol.

Mais le défi auquel *DASH-L* est confronté n'est pas négligeable... Non seulement est-il d'abord nécessaire d'obtenir la levée de l'exclusivité dont bénéficie Dorval pour les vols internationaux, mais il est également impératif que des solutions soient trouvées au problème de pollution sonore, qui rebute déjà nombre de citoyennes et citoyens habitant dans les localités environnantes.

Manifestement, les mesures déployées jusqu'ici par *DASH-L* pour diminuer le bruit découlant des opérations de l'aéroport n'auront pas été suffisantes pour atténuer la grogne d'un nombre croissant de citoyennes et de citoyens... À titre indicatif, voici quelques-unes de ces mesures déployées jusqu'ici par *DASH-L*:

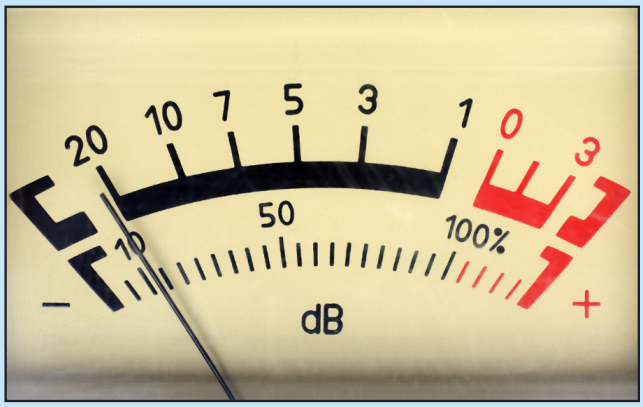

- Relocalisation de la zone d'essai des réacteurs d'avions à la suite de réparations;
- Ascension plus rapide des vols commerciaux, même si une telle manoeuvre s'avère plus polluante, de telle sorte d'atteindre de hautes altitudes le plus rapidement possible;
- Changement du régime des moteurs s'effectuant sur une plus longue distance avant l'atterrissage, dans le but de réduire le niveau de décibels au sol à l'approche de l'aéroport;
- Installation volontaire de moteurs moins bruyants sur les avions des écoles de pilotage et restriction des périodes de vols autorisées pour les avions qui demeurent bruyants;
- Règles plus strictes régissant les «poser-décoller» durant la période estivale;
- Mise en place d'un système de pistes préférentielles...

Dans le cadre de son projet de développement, *DASH-L* semble disposé à prendre certaines dispositions dans une perspective d'acceptabilité sociale, notamment:

- Que les vols, à moins de situations hors de contrôle, s'effectuent selon des horaires répondant aux besoins des passagers;
- Que les opérateurs cargo qui requièrent l'utilisation de vieux appareils souvent plus bruyants ne soient plus acceptés ou que les contrats actuels ne soient pas renouvelés;
- Qu'un moratoire sur les vols de nuit soit décrété...

Tout cela vous apparaît-il suffisant?

À vous maintenant de le dire!

SAVIEZ-VOUS QUE... L'AÉROPORT DE SAINT-HUBERT A UNE RICHE HISTOIRE?

Inauguré le 1er novembre 1927, il y a près de 95 ans, l'aéroport de Saint-Hubert est le premier aérodrome civil au Canada à ouvrir ses pistes d'atterrissage. Ce terrain a été choisi pour son emplacement idéal, proche d'une ligne de chemin de fer. Un premier voyage postal est effectué, dès 1927, entre Saint-Hubert et Rimouski. Sous cette impulsion, l'aéroport de Saint-Hubert demeurera, pendant longtemps, le centre névralgique des échanges postaux entre le Canada et les États-Unis.

Crédit photo: Société historique et culturelle du Marigot

Les ambitions internationales de Saint-Hubert ne vont pas s'arrêter là, puisque, le 1er août 1930, le dirigeable R-100, alors appelé le *Titanic du Ciel* (!), va s'ancrer au mât d'amarrage spécialement conçu pour lui à Saint-Hubert et ouvrir la porte aux vols transatlantiques. La venue de ce colossal dirigeable (qui était trois fois plus long qu'un 747) deviendra une véritable attraction touristique, puisque près d'un million de badauds sont venus admirer ce moment historique. À cette époque, Saint-Hubert était considéré comme l'un des aéroports les plus modernes au monde.

Devenu propriété fédérale par la suite, l'aéroport de Saint-Hubert jouera un rôle important durant la Seconde Guerre mondiale, puisque des recrues provenant de tout l'Empire britannique vont y recevoir une formation de pilote, ce qui confirmera la vocation militaire qu'il conservera jusqu'en 1995.

Il faudra attendre 1968 pour que le transport civil revienne à Saint-Hubert. Preuve de l'engouement qu'il suscite, l'aéroport de Saint-Hubert fut le plus achalandé au Canada en 1970! L'apprentissage du pilotage connaîtra une croissance importante au cours des années soixante-dix, puisque l'*École nationale d'aérotechnique* du *Cégep Édouard-Montpetit (ENA)* installe ses locaux à proximité en 1973. Cette institution demeure, encore aujourd'hui, le plus important établissement d'enseignement collégial dans le domaine de l'aérotechnique en Amérique du Nord! Elle célébrera d'ailleurs son 50e anniversaire l'année prochaine. Il faut savoir que les records se sont poursuivis en 1980, avec plus de 289 000 mouvements d'aéronefs en une seule année.

Crédit photo: Société historique et culturelle du Marigot

C'est en 2004 que le gouvernement fédéral a transféré la gestion de l'aéroport à une entité civile, *Développement de l'Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASH-L)*. Après que le gouvernement fédéral eut injecté quelque 17 millions de dollars pour la modernisation des pistes en 2016, la volonté de redonner à l'aéroport une vocation internationale est revenue à l'ordre du jour avec le dévoilement, l'année dernière, du plan de développement dont on a également fait état plus tôt dans la page adjacente de ce bulletin parlementaire.

Prière d'inscrire votre nom et votre adresse ici:

_____

_____

_____

Timbre non requis

STÉPHANE BERGERON
Député de Montarville
Chambre des communes
Édifice de la Justice, bureau 910
Ottawa, Ontario K1A 0A6

LA PRÉSERVATION DU POIDS POLITIQUE DU QUÉBEC; UN AUTRE GAIN DU BLOC QUÉBÉCOIS!

Le redécoupage de la carte électorale proposé par *Élections Canada*, en 2021, prévoyait une diminution de la représentation du peuple québécois à la Chambre des communes, dont le nombre de sièges passerait de 78 à 77. Cette proposition ne tenait froidement compte que du poids démographique du Québec dans la fédération...

Or, il existe des précédents, comme l'Île-du-Prince-Édouard, dont le nombre de sièges est protégé! Il s'agit d'un précédent qui justifie largement que la représentation du Québec soit aussi protégée, d'autant que la Chambre des communes a reconnu, le 16 juin dernier, que le Québec constitue une nation dont la langue officielle et commune est le français, et que le gouvernement fédéral, pour sa part, a reconnu que le statut et la place de la langue de Molière sont en net recul au Canada, y compris au Québec...

Or, que vaudraient donc ces reconnaissances si on laissait le poids politique du Québec continuer à s'étioler au sein de la fédération canadienne? Quoiqu'il estime que la véritable solution passe par la souveraineté du Québec, le Bloc Québécois a fait adopter par la Chambre des communes, le 2 mars dernier, une motion enjoignant le Parlement de rejeter tout scénario de redécoupage de la carte électorale fédérale qui aurait pour effet de faire diminuer le poids politique du Québec et proposant la mise en place d'une nouvelle formule de répartition des sièges qui préserverait la proportion de sièges réservés au Québec.

Dans cet esprit, le Bloc Québécois a aussi déposé, en février dernier, un projet de loi qui aurait pour effet d'ajouter au texte de la loi constitutionnelle de 1867 une «clause nation» qui garantirait que le Québec ne dispose jamais de moins de 25% des sièges à la Chambre des communes. Cette clause aurait donc pour effet de faire obstacle à toute velléité de diminuer le poids politique du Québec, du moins jusqu'à ce que le peuple québécois décide d'assumer lui-même la conduite de ses propres destinées....

Cochez!

JE SOUHAITE OBTENIR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS DE LA PART DU BUREAU DE STÉPHANE BERGERON SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE DEVANT PORTER SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT DE SAINT-HUBERT!

Prière d'inscrire votre nom et votre adresse ici:

_____

_____

_____

Inscrivez votre adresse courriel S.V.P.

_____

100%
Prière de recycler ce bulletin parlementaire lorsque vous voudrez en disposer.